

# MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : [montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
FERT	Jocelyne		x	
COUZINET	Guillaume	x		
MARTINEZ	Éric		x	
BONZOM	Laurent	x		
COUZINET	Claude	x		
ESTAQUE	Julien	x		
ISPA	Joëlle	x		
MEGRET	José	x		
MILHORAT	Delphine	x		

Secrétaire de séance : José Mégret

Madame le Maire est absente pour cause de force majeure. Elle a demandé à Mr le premier adjoint de présider la séance à sa place, et lui a donné procuration.

## Délibérations

### *Ouverture de crédits*

Mr le premier adjoint rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de permettre à Mr le premier adjoint, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal 2019.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts et Opérations d'ordre) = 364 998€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 91 249 €, soit 25% de 364 998€.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Mr le premier adjoint propose d'ouvrir :

Au compte 1641 : 1800€ pour l'emprunt FFN

Au compte 212 : 400€ pour les arbres des Bouynéous.

Au compte 2188 : 500.00€ : matériel pédagogique

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

et chargent Madame le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

### *Adressage*

Une première réunion a eu lieu avec des habitants intéressés pour dénommer les voies.

Cela permet de répondre aux opérateurs comme Orange qui demande déjà la validation d'un certain nombre d'adresses. On ne peut pas aller plus loin actuellement car nous avons déposé un dossier de DETR. Par contre les

règles ont changé à ce niveau : à partir du moment où le dossier est réputé « complet », les travaux peuvent débuter, sans attendre la notification des crédits. Mais si la subvention n'était pas accordée, il faudrait régler la totalité de la dépense.

Dans le travail effectué, le tableau des voies communales a été respecté au maximum. Il a fallu raccourcir le nom de quelques voies car trop long. Les portions de RD ont été nommées : route de Saint Giron, route de Rimont, route des Espalats.

Dans les hameaux des noms de rues ont été ajoutés :

Au village : place de l'Ormeau, rue du Balejou, rue du Courtiou,

A Bouch : chemin du Mesplé, chemin de Bouch à Enlène

Aux Bouynéous : place du lavoir.

Aux Espalats : place des Espalats.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 5

Et chargent Madame le Maire de mettre en œuvre ces dénominations.

### *Restauration des murets de Crabé*

Le sujet avait déjà été évoqué en 2018. Il s'agit de restaurer une vingtaine de mètres de murets à l'entrée du chemin qui part de Crabé et va au Cazalas, donc sur la boucle courte du Ratabou. Un chantier école devait avoir lieu. Il est possible d'obtenir une subvention de 50% du montant des travaux auprès de la région, via un dossier monté par le PNR. Il a fallu attendre les préconisations du CAUE.

Un devis est demandé à l'ISCRA.

Madame le Maire demandera également une subvention de 1000€ à l'Association Montagne et Patrimoine.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'opération « murets », pour une dépense de 6208.50€, avec une demande de subvention de 50% de la somme auprès des services de la Région, et de 1000€ auprès de l'association Montagne et Patrimoine.

Les travaux ne sauraient débuter avant d'avoir reçu la notification de la Région.

Il conviendra de rechercher les volontaires pour participer à ces travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de mettre en œuvre cette opération.

### *Cimetière*

Mr le premier adjoint s'interroge sur les tarifs du cimetière. 100€ pour une place dans la terre et 800€ pour une place au columbarium, qui permet de mettre 3 urnes. La différence est très importante. Le Conseil souhaite-t-il modifier ces tarifs ? Auquel cas il faudrait prendre une délibération dans ce sens.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 2

Question à se poser également concernant la tombe N°6, dont le relevage va coûter 1300€.

Il s'agit de faire des travaux complémentaires, concernant une tombe qui a été conservée par erreur. La famille avait désigné la tombe d'à côté.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 1

Et chargent Madame le Maire de mettre en œuvre cette opération.

## Informations

### *Collecte des ordures ménagères*

Madame le Maire a été contactée par le nouveau responsable des collectes du SICTOM. 4 points de collecte posent problème actuellement :

- Miramont d'en bas : Collecte en terrain privé. Nous sommes en train d'installer une zone en bord de route avec un garde-fou pour éviter que les containers ne tombent. Ce n'est pas encore scellé et si ça va bien nous envisagerons un habillage ultérieurement.
- Enlène : le SICTOM ne peut faire demi-tour qu'en terrain privé et une décharge sera signée par le propriétaire.
- Bouch : L'idée est de maintenir les déchets banaux là où ils sont et de déplacer les containers emballages et verres au-dessous, le long du mur de la grange. Cette opération serait assortie du changement des containers pour des plus petits et en meilleur état. Il y aurait une colonne pour les emballages, une pour le papier et une pour le verre, pour une occupation au sol de 3.60m x 0.90m.
- Pujol : Collecte en terrain privé. Un socle béton sera fait en bas de Pujol, au niveau du portail, mais derrière le portail. Il y aura un peu de délai, quelques mois sûrement. Pour Dougnac, il n'y a aucun problème, puisque toute la zone entre les maisons est du terrain communal. Le camion peut passer dans un sens ou dans l'autre, sans faire de détour et en restant dans le domaine public.

### *Grand débat*

Un cahier revendications et de propositions a été ouvert en mairie. Pas de contribution actuellement.

Les personnes interrogées au hasard des rencontres ne souhaitent pas l'organisation d'un débat au niveau de la commune.

Madame le Maire a été sollicitée par 2 habitantes de la commune pour diffuser un questionnaire, dont les résultats seront transmis au site national [granddebat.fr](http://granddebat.fr). Elles distribueront le questionnaire qui pourra être retourné à la mairie, et elles le dépouilleront.

## Calendrier

Prochain conseil en Mars pour le compte administratif et le budget.

Prévoir de se rendre disponible le dimanche 26 mai pour les élections européennes.

La séance est levée à 22 h 50